

Sabine Schwarze

Polémique et querelle : éléments d'un historique de deux concepts associés aux conflits linguistiques et à leur négociation publique

« Avec tous ces débats, polémiques, statistiques et querelles linguistiques, il est à se demander si le français est devenu une langue dont on parle plutôt qu'une langue qu'on parle à Montréal... » (Hugo Lamoureux, *La Presse*, 8 mars 2008)

1 Introduction

Si la façon dont les conflits sur la langue se construisent et se manifestent linguistiquement a été plutôt négligée par la recherche, cette constatation ne vaut pas moins pour l'étude de l'historique des concepts associés à leur négociation publique, par les locuteurs d'un côté et par les chercheurs de l'autre.

Dans son ouvrage *Apologie de la polémique*, Amossy (2014) fait référence à sept termes parmi les plus courants pour désigner une confrontation verbale, en qualifiant *polémique* de « particulièrement productif » :

Dans la vie publique comme dans la vie quotidienne, les confrontations verbales sont nombreuses et les appellations pour les désigner, diverses. On parle à leur propos de *débat*, *discussion*, *dispute*, *querelle*, *altercation*, *controverse* et, bien sûr, *polémique* – pour ne citer que les plus courantes. (Amossy, 2014 : 45 ; nous soulignons)

Le dépouillement de l'appel à communications et du programme du colloque *Conflits sur/dans la langue : perspectives linguistiques, argumentatives et discursives*, dont émane le présent volume, a produit les résultats suivants :

- *Polémique(s)*, 7 occurrences : n. f. *polémique linguistique*, *polémique sur la langue* ; adj. *échanges polémiques* ;
- *Querelle(s)*, 4 occurrences ; *concepts de querelle*, *mener à la querelle*, *construire une querelle* ;
- *Débat*, 5 occurrences : *débat linguistique*, *débat médiatique*, *débat sur la féminisation des titres*, *débat sur l'écriture inclusive* ;
- *Discussions*, 1 occurrence : *discussions sur le déclin* ;
- *Batailles*, 1 occurrence : « *batailles* » linguistiques.

À la sélection de quatre termes parmi ceux qui sont proposés par Amossy, s'ajoute une métaphore avec *bataille* (soulignée comme telle par des guillemets) qui – comme nous allons l'illustrer par la suite – s'avère emblématique, avec le concept de guerre, de l'organisation du champ conceptuel de la controverse verbale.

Je me propose d'interroger plus systématiquement la définition langagière des « échanges de confrontation »¹ ou, plus précisément, du débat public au sujet de la langue à travers trois pistes :

- 1) L'examen des grands dictionnaires et encyclopédies francophones servira à dépouiller les représentations langagières des controverses verbales publiques.
- 2) Un dépouillement de la presse francophone des dernières décennies à partir de la banque de données *Europresse* illustrera ensuite l'emploi effectif, par les journalistes, des deux termes qui ont fait l'objet d'une conceptualisation scientifique en sciences humaines, *polémique* et *querelle*.
- 3) L'exploitation de différentes approches de l'usage conceptuel de *polémique* et *querelle* par la linguistique et par des disciplines voisines (littérature, histoire, etc.) mènera enfin à une réflexion plus approfondie sur la valeur opérationnelle que les deux notions ont pu et pourraient encore acquérir.

2 Représentations langagières de la confrontation verbale dans l'histoire : analyse lexicographique

Dans l'histoire intellectuelle et culturelle européenne, le phénomène de la confrontation verbale publique trouve une expression langagière à travers différentes expressions qui prennent leur origine en partie dans la rhétorique judiciaire. Nous suivons d'abord l'évolution des quatre expressions qui semblent trouver un emploi majeur, à savoir *querelle*, *polémique*, *débat* et *discussion*, dans un parcours combiné, onomasiologique et sémasiologique, à l'aide des dictionnaires qui s'intéressent à l'histoire lexicale du français, mais aussi à l'histoire des idées et des concepts en usage dans la rhétorique et la poésie. Pour le

¹ Cette expression est employée par Charaudeau (2017 : 22) pour désigner des échanges caractérisés par le « rapport antagonique qui crée dissensus » avec une sous-division en plusieurs types selon le critère distinctif de la décidabilité (possibilité oui ou non de résolution du conflit). Sa typologie, qui vise une catégorisation de « l'échange contradictoire argumenté » (2017 : 29) – avec *discussion*, *controverse* et *débat* comme genres génériques – ne sera cependant pas adoptée dans le présent travail.

parcours historique des pistes langagières de la controverse verbale, je me suis servie de l'ensemble de données disponibles à travers le projet Ortolang sur le portail du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL)². Pour la genèse des premiers concepts dans le cadre de la rhétorique, voire de la poétique depuis l'Antiquité, je me suis essentiellement appuyée sur l'article « Querelle » du *Dictionnaire historique de la rhétorique* (Kuhnle, 2005)³ intégré dans plusieurs travaux de Michèle Ducos (Ducos, 1997–1998, 2006)⁴.

2.1 Les pistes langagières : querelle

Les concepts traditionnels dont philosophes, politiciens et poètes se servent pour désigner la controverse publique depuis l'Antiquité naissent dans le contexte judiciaire qui est étroitement lié à la rhétorique et à l'esthétique.

La rhétorique latine propose, pour une typologie générique du discours judiciaire, les termes *aemulatio*, *controversia* et *disputatio* avec comme genre particulier la *quaestio* et, dans un sens plus strict, l'argument (*causa*, *res*) à l'origine de la controverse. Concentrons-nous d'abord sur ce dernier, car plusieurs controverses publiques entrent dans l'histoire intellectuelle et culturelle comme *quaestiones*. Dans le métadiscours linguistique, ce terme connaît un succès particulier depuis le 16^e siècle dans le débat sur la langue en Italie, où *questione della lingua* est une expression figée qui désigne, encore jusqu'à nos jours, les nombreuses controverses publiques sur la langue italienne⁵. *Querela* s'établit progressivement comme terme juridique sous le principat dans la

2 Pour une vue d'ensemble, voir <http://www.cnrtl.fr/>.

3 Afin de tracer l'évolution de la notion de querelle, Kuhnle propose une réflexion sur l'affinité sémantique de plusieurs termes considérés des synonymes (*bataille*, *guerre*, *débat*, *dispute*) avec leurs équivalents diachroniques en partant du champ sémantique en latin.

4 Ducos s'est intéressée à la rhétorique judiciaire de la Rome antique pour illustrer, dans ses études conjointes en littérature et en droit, le lien linguistique et conceptuel entre rhétorique, esthétique et jurisprudence.

5 Par la suite, ce terme, guère productif dans la tradition discursive francophone, sera marginalisé. Il constituera par contre le terme clé dans le débat public sur la langue italienne depuis la codification originale jusqu'à aujourd'hui : après la *questione della lingua* du 16^e siècle qui porte sur la codification d'une norme linguistique fondée sur un modèle littéraire archaïque et la *nuova questione della lingua*, au 20^e siècle, qui remet en question les changements qui se produisent dans la langue dans une société industrialisée, les chercheurs notent actuellement le passage à une nouvelle controverse, la *nuovissima questione della lingua*, produite et diffusée, tout comme ses phases précédentes, par les médias. À ce propos, voir Schwarze (2017).

Rome antique (Ducos, 2006 : 272) et fait référence à un des registres oratoires pour organiser les discours de reproche (*reprehensio*)⁶. Le terme fait série terminologique avec d'autres substantifs en *-ela* comme *mandatela*, *custodela* et *tutela* et est utilisé, à son origine, dans le sens de « plainte »⁷.

À partir du latin *querela* se développe la piste qui mène, en ancien français, à *querele*, d'abord attesté en contexte juridique. Le *Trésor de la Langue Française informatisé* (TLFi) réfère en effet aux premières attestations au 12^e siècle chez Wace (1155, « plainte, accusation en justice ») et Chrétien de Troyes (1174–87, « affaire, question » : *estre an la querele* « être en cause, en question »). Le *Thresor de la langue francoyse* de Nicot (1606) mentionne une généralisation du terme à « controverse » jusqu'au début du 17^e siècle en dehors du contexte juridique. Cependant, plusieurs exemples évoquent explicitement le recours aux armes et à une situation de guerre, comme *Debatre une querelle à l'espée* ; *Desmesler une querelle à coups d'espée, et à force d'armes* ; *Donner charge de desmesler une querelle, et résister à l'entreprinse de l'ennemi* (Nicot, 1606 : 530). Presqu'un siècle plus tard, la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (DAF, 1694) propose dans le lemme QUERELLE une série de locutions qui illustrent tout un éventail de traits sémantiques. À côté de l'aspect combattif (*querelle sanglante, par le combat*) est souligné l'aspect duratif (*querelle immortelle, de dix ans, de vingt ans, vieille querelle*) ou encore le degré d'intensité (*grande, grosse, petite, legere querelle*). Pour la dérivation verbale QUERELLER, un sous-lemme réfère explicitement à la controverse verbale (« On dit, que *Des gens se sont querellez*, pour dire, qu'ils ont eu dispute l'un contre l'autre avec des paroles aigres. »)⁸. La sémantique de la violence dans l'usage de *querelle* semble se consolider par la suite, comme l'illustre sa définition dans la grande *Encyclopédie* du Siècle des Lumières :

QUERELLE, s. f. (*Gramm.*) démêlés, débat, dispute, contestation. Les querelles commencent par des mots, & finissent souvent par des blessures. Ce sont les peuples qui payent, souffrent dans les querelles des grands, & sont forcés de paroître contens (*Encyclopédie*, 1765).

-
- 6 Il s'agit d'un terme spécifique pour désigner une « réclamation impérieuse » qui complète toute une série de termes employés pour exprimer différentes nuances des discours judiciaires, de *réfutation* (*refutatio*) jusqu'à *malédiction* (*imprecatio*), tel que rapporté en détail dans la *Rhétorique* de Vossius en 1605, qui reprend la définition de Quintilien dans les *Institutio Oratoria* (voir Vossius, 2013).
- 7 Nous citons ici les résultats de l'étude de Ducos, qui souligne qu'il s'agit bien de formations anciennes conservées dans la langue du droit (1997–1998 : 158).
- 8 Tous les exemples cités proviennent du DAF (1694).

Cependant, ce n'est que dans la 9^e édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (DAF, 1992) que l'article *querelle* s'élargit pour englober l'usage du terme dans le discours public par les intellectuels, la République des Lettres, voire dans les théories pour modeler l'histoire culturelle et intellectuelle. Nous transcrivons ici les éléments innovateurs du lemme et renvoyons à la section 4.1. pour l'interprétation des querelles thématiques mentionnées (telles que la *Querelle du Cid* ou la *Querelle des Anciens et des Modernes*).

QUERELLE n. f. XII^e siècle. [...] Différend, désaccord qui oppose deux ou plusieurs personnes ou parties sur un sujet quelconque ; échange de propos vifs, altercation. [...] Spécialt. Débat, conflit d'ordre intellectuel dans lequel s'affrontent les partisans de deux thèses opposées. *Querelle théologique, idéologique, philosophique, littéraire. La querelle du Cid*, qui opposa, en 1637, Pierre Corneille et ses partisans aux détracteurs du Cid, qui lui reprochaient notamment de ne pas respecter la règle des unités et de montrer des personnages manquant de moralité et de prestige. Les « *Sentiments de l'Académie française sur la tragi-comédie du Cid* » furent rédigés par Chapelain, à la demande de Richelieu, pour mettre un terme à la querelle du Cid. La querelle des Anciens et des Modernes, qui, au XVII^e siècle et jusqu'au début du XVIII^e siècle, porta sur les mérites respectifs des auteurs de l'Antiquité et des écrivains du siècle de Louis XIV. La querelle des Anciens et des Modernes trouva son apogée en 1688 lors de la parution du « *Parallèle des Anciens et des Modernes* », de Charles Perrault. La querelle des Bouffons, qui éclata à Paris au cours du XVIII^e siècle entre les partisans de l'opéra français et ceux de l'opéra italien. HIST. La querelle des investitures, voir *Investiture*. La querelle des indulgences, combat mené par Luther contre l'Église romaine, qui accordait des indulgences en échange d'argent. (DAF, 1992)

Enfin, le *Dictionnaire culturel de la langue française* (DCLF, 2005) distingue les quatre emplois essentiels de *querelle* à l'heure actuelle : 1) une plainte en justice ; 2) un différend passionné qui entraîne un échange d'actes ou de paroles hostiles ; 3) une lutte d'idées, une contestation intellectuelle et 4) un conflit plus ou moins violent qui oppose des partis, des groupes, des pays (DCLF, 2005).

2.2 Les pistes langagières : polémique

L'adjectif *polémique* fait son entrée en français, quatre siècles après la première attestation de *querelle*, comme emprunt au grec *πολεμικός* dans deux sens : 1) « qui concerne la guerre, disposé à la guerre, batailleur, querelleur » (1578 *chanson polémique* « guerrière », Vignere, *Philostr.*, f° 24 r° dans *GDF Compl.*) ; 2) « qui appartient à la dispute, par écrit » (1584 Benedicti, *Somme de pechez*, 3^e éd., 1595, p. 425 dans *Fr. mod.* t. 6, p. 173). Le substantif, établi par conversion au 17^e siècle, adopte la deuxième signification et s'emploie dans le sens de « discussion, controverse par écrit » (1619 D'Aubigné, *Trag.*, préf. dans *GDF. Compl.*).

Le *Dictionnaire de l'Académie* rapporte l'adjectif pour la première fois dans sa 4^e édition en 1762 (« Qui appartient à la dispute. Il se dit Des disputes par écrit, soit en matière de Religion, soit en d'autres matières. *Ouvrage polémique. Traité polémique. Style polémique* »). L'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert souligne d'abord l'emploi de *polémique* (adjectif et nom) en matière de théologie : « parce que dans ces sortes d'ouvrages on dispute sur quelque point de dogme ou d'histoire. Ainsi l'on dit *théologie polémique*, pour signifier une *théologie de controverse* ». Le terme est ensuite attribué à un genre littéraire : « On donne aussi ce nom dans la littérature à tout écrit, où l'on entreprend la défense ou la censure de quelque opinion. Les excitations de Scaliger contre Cardan sont un livre purement *polémique* » (*Encyclopédie*, 1765).

La 9^e édition du *Dictionnaire de l'Académie* rapporte le substantif avant l'adjectif avec comme synonyme *querelle* en privilégiant une lecture plus générale :

Querelle, dispute qui s'élève sur des questions de théologie, de politique, de littérature, etc., donnant lieu à des échanges publics suivis, à la publication d'écrits ; par affaibl., controverse, vif débat. *Cet écrivain excelle dans la polémique. Rivarol avait le goût de la polémique. Lancer, engager une polémique* (DAF, 1992).

Pour l'usage de l'adjectif, il souligne l'aspect relevant de l'agressivité (« qui en adopte le ton violent et agressif ») et donne *libelle* et *pamphlet* comme synonymes pour *ouvrage polémique* (DAF, 1992).

Le TLFi propose enfin une définition qui souligne, comme d'ailleurs le DCLF que nous renonçons à citer ici, la façon violente dont une polémique s'effectue et, comme second trait, son caractère écrit : « Discussion, débat, controverse qui traduit de façon violente ou passionnée, et le plus souvent par écrit, des opinions contraires sur toutes espèces de sujets [politique, scientifique, littéraire, religieux, etc.] ».

2.3 Les pistes langagières : débat et discussion

Suivons enfin l'évolution de deux autres termes qui acquièrent un sens particulier, *débat* et *discussion*. Le terme *débat*⁹ entre en ancien français au 12^e siècle, probablement comme formation déverbale de *débattre* (ca 1050 « battre fortement », Alexis, éd. Chr. Storey, 427 ; 1627 *debattant [le lait]*, Matthiolus, *Commentaires sur Dioscoride*, p. 170 dans IGLF). Il commence à s'établir

9 Nous citons les indications étymologiques du TLFi.

dans la rhétorique judiciaire dans le sens de « controverse, querelle » au 13^e siècle (1283 plur. « discussions, délibérations dans un procès », Ph. De Beauvoir, *Coutumes de Beauvoisis*, éd. A. Salmon, t. 1, II, § 83). Au 17^e siècle, les dictionnaires attestent une spécification sémantique dans la terminologie politique étant donné que *débat* commence à être appliqué surtout aux discours officiels des parlementaires (1627 « délibération des députés (au Parlement) », Camden, *Hist. d'Elisabeth*, p. 45 dans MACK, t. 1, p. 71 ; 1704 *débats parlementaires*, Clarendon, *Hist. de la Rébellion et des guerres civiles d'Angleterre*, I, 91, *ibid.*, p. 158). Pour l'usage actuel, les dictionnaires consignent, à côté de « discussion généralement animée » et « examen d'une question par les assemblées parlementaires », dans le contexte judiciaire, « phase orale d'un procès ».

Le terme *discussion* est emprunté en ancien français au latin impérial *discussio*, *-onis* avec le sens « examen attentif » (1200 « examen attentif, contradictoire », *Moralités sur Job*, 305, 2, 3 dans T.-L., TLFi). Il connaît une spécification au 16^e siècle, toujours dans le champ du droit (1549 « faire discussion sur les biens du débiteur », TLFi). Vers la fin du 18^e siècle, nous rencontrons une attestation lexicographique explicite pour son emploi dans le discours scientifique (1792 « échange d'arguments » *discussion scientifique*, Florian, *Fables*, p. 23, TLFi). C'est ce sens « d'examen critique » qui semble marquer l'emploi principal du terme dans la communication contemporaine, bien que les dictionnaires attestent aussi son emploi moins neutre : « Débattre une question de manière critique », signification qui englobe l'usage comme terme spécialisé du droit et des mathématiques, et « Échange animé d'opinions contraires, dispute, contestation », qui envisage un certain degré de vivacité (DAF, 1992) ; « Action de discuter, d'examiner en faisant preuve d'esprit critique ; *p. méton.* débat au cours duquel un ou plusieurs interlocuteurs échangent des arguments contradictoires sur une question » et « Conversation vive, altercation entre personnes ne parvenant pas à se mettre d'accord » (TLFi).

Le tableau 1 réunit les termes clés du champ conceptuel de la confrontation verbale, leur origine et leurs traits sémantiques pertinents.

Tableau 1. Termes clés du champ conceptuel de la confrontation verbale

NÉGOCIATION PUBLIQUE DES CONFLITS <i>sur et dans la langue</i>			
Rhét. judiciaire lat. : <i>aemulatio, controversia, disputatio</i>			
Polémique (gr. πολειμικός)	Querelle (lat. <i>querela</i>)	Débat (a.fr. *debattre)	Discussion (lat. <i>discussio, -onis</i>)
16 ^e s. adj. « guerrière » 18 ^e s. « contr. théol. »	12 ^e s. « plainte en justice; réclamation impérieuse »	13 ^e s. jur. « délibération » 17 ^e s. pol. « contr. parlem. »	12 ^e s. « examen attentif » 18 ^e s. scient. « échange d'arguments »
↑	↑	↑	↑
« contr. violente, par écrit »	« plainte en justice ; contr. combattive, durative, intense, thématique »	« contr. parlem. ; contr. animée »	« examen critique ; altercation » (« examen attentif »)
(« guerre »)			

En résumé, nous constatons que trois termes clés du champ conceptuel de la confrontation verbale, *querelle*, *polémique* et *débat*, prennent leur origine dans la rhétorique juridique de la Rome antique dans le contexte d'une typologie générique du discours public judiciaire. Par ailleurs, les pistes langagières révèlent que les concepts au moyen desquels nous appréhendons la négociation des conflits linguistiques sont d'emblée métaphoriques, plus particulièrement issus du champ métaphorique de la guerre. Il est alors peu surprenant que la définition proposée par Lakoff et Johnson, pionniers des approches cognitives des études de la métaphore, se laisse appliquer presque littéralement à notre sujet :

Une bonne partie de ce que nous faisons en discutant est partiellement structurée par le concept de guerre. S'il n'y a pas bataille physique, il y a bataille verbale et la structure de la discussion – attaque, défense, contre-attaque, etc. – reflète cet état de fait. C'est en ce sens que la métaphore « *La discussion c'est la guerre* » est l'une de celles qui, dans notre culture, nous font vivre : elle structure les actes que nous effectuons en discutant (Lakoff et Johnson, 1986 : 4).

Nous citons la traduction française, car elle choisit pour traduire la formule « *Argument is war* » (Lakoff et Johnson, 1980 : 4) le terme originellement plus neutre de *discussion* pour rendre « métaphoriquement » la structure d'une argumentation en termes de bataille.

3 Le phénomène de la confrontation verbale dans le discours médiatique actuel : *querelle* et *polémique* dans la presse francophone

Après ce sondage lexicographique, une deuxième piste nous servira à vérifier l'usage effectif que font les acteurs des médias, les journalistes en particulier, des dénominations ancrées dans le vocabulaire français pour désigner la confrontation verbale. Pour ce faire, nous nous appuyons sur un corpus constitué d'articles tirés de la presse de langue française et réunis à partir du moteur de recherche *Europresse*. Notre dépouillement vise essentiellement à documenter l'emploi de deux expressions, *polémique* et *querelle*. Ce sont deux termes qui ont fait – en linguistique, en études littéraires et en disciplines connexes – l'objet d'une conceptualisation scientifique étroitement liée à la confrontation verbale au sujet de la langue, comme nous allons l'illustrer à la section 4.

Une recherche a révélé de nombreuses occurrences de syntagmes contenant *polémique* et *querelle* dans différents contextes certes peu homogènes, mais qui laissent entrevoir certaines tendances. Pour le total des textes disponibles jusqu'en 2018, nous avons obtenu les résultats suivants :

Polémique :	sans contextualisation	882 525 occurrences
	<i>polémique</i> + langue	23 660 occurrences
	<i>polémique(s)</i> + linguistique(s)	63 occurrences
Querelle :	sans contextualisation	121 000 occurrences
	<i>querelle</i> + langue	10 860 occurrences
	<i>querelle(s)</i> + linguistique(s)	773 occurrences

Si la fréquence d'emploi général de *polémique* (sans contextualisation par rapport à la langue) est nettement supérieure à celle de *querelle*, il est cependant évident que, en combinaison avec l'adjectif épithète *linguistique*, le substantif *querelle* est douze fois plus productif que *polémique linguistique*. Une contextualisation plus générale des deux termes avec *langue* nous informe cependant que l'emploi de *polémique* dans des contextes qui concernent des conflits au sujet de la langue s'avère deux fois plus fréquent que *querelle*. Ces chiffres pourraient être interprétés comme indicateur d'un usage tendanciellement différentiel des deux termes.

Nous avons sélectionné les cas où *polémique* et *querelle* sont utilisés en collocation avec l'adjectif épithète *linguistique* pour vérifier si les deux termes présentent une différence sémantique par rapport à l'extension spatiale et temporelle ou encore par rapport à la fixation thématique et référentielle. Les résultats confirment un rapport hiérarchique entre *querelle* (hyperonyme) et

polémique (hyponyme), et ce principalement dans des contextes faisant référence à des conflits linguistiques de longue durée qui passent par des phases d'intensité variable, par exemple en Belgique et au Québec. Toutefois, les deux termes sont souvent employés comme synonymes interchangeables.

Afin d'illustrer cette oscillation sémantique, nous présentons ici quelques exemples particulièrement représentatifs dans les articles qui recourent aux deux termes dans la description de controverses publiques. Les trois premiers exemples illustrent l'emploi de *querelle linguistique* pour désigner un conflit linguistique de longue durée causé par le bilinguisme en Belgique par rapport à des polémiques ponctuelles qui le réaniment régulièrement. Dans l'exemple 1, la polémique est déclenchée par la publication d'une circulaire du gouvernement régional de Flandre ; dans l'exemple 2, à la suite d'une proposition de loi et dans l'exemple 3, par un *tweet* d'un ministre belge.

- (1) La Belgique minée par la querelle linguistique
 TELLE UNE FIÈVRE récurrente, la querelle linguistique belge, souvent en sommeil, mais jamais éradiquée, mine peu à peu les fondements du royaume, au point que ses voisins s'interrogent de plus en plus ouvertement sur son avenir. [...] Dans ce domaine, le printemps et l'été 1998 ont été marqués par une vive polémique entre francophones et néerlandophones à propos d'une circulaire du gouvernement régional de Flandre relative à l'emploi des langues dans les communes dites "à facilités" de la périphérie bruxelloise. (*Le Monde*, 15 septembre 1998)
- (2) Une proposition de loi qui traîne...
 C'est loin d'être la première fois qu'éclate une polémique sur la nécessité d'abroger l'unilinguisme des services de secours ... [...] À présent, les querelles linguistiques font que nous sommes à la traîne et que surtout des vies sont en danger... Savez-vous qu'en France, on répond dans 28 langues, à Londres dans 127 langues. C'est possible grâce à un service de traducteurs d'urgence à distance. Pourquoi ne pas faire la même chose chez nous ? (*Le Soir*, 10 février 2010)
- (3) En Belgique, l'enseignement de l'arabe réveille les querelles linguistiques.
 Un tweet d'un ministre belge a provoqué des réactions en rafale. [...] Vendredi 2 février, André Flahaut, ministre du Budget et de la Fonction publique à la Fédération Wallonie-Bruxelles rencontrait Abdelkrim Benatiq, ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères et chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration. Poignées de mains échangées, entrevue terminée, l'élu socialiste propose de promouvoir l'enseignement de l'arabe dans les écoles de la fédération. Réveillant une partie de la twittosphère, engourdie par le froid. [...] Voilà maintenant une semaine que le ministre défend et argumente ses propos. Une semaine que responsables politiques et particuliers y vont de leur commentaire. Sur Twitter principalement, origine de la polémique, sur Facebook ensuite. [...] En France, Najat Vallaud-Belkacem avait déjà été confrontée à une polémique du même ordre. En juin 2016, alors qu'elle voulait encourager elle avait

été accusée de vouloir et de réduire par sa réforme du collègue la place du français dans l'enseignement. (*Libération*, 9 février 2018)

Dans les trois cas, *polémique* fait référence à un événement médiatique concret à un moment précis qui évoque des positions contradictoires, tandis que *querelle* réveille la « mémoire de la querelle linguistique » en tant que tradition discursive en Belgique, mais aussi ailleurs.

Les exemples suivants, sémantiquement analogues, font référence au conflit linguistique canadien, où la querelle linguistique traditionnelle est « ravivée » par des polémiques concrètes.

(4) Le Canada est-il toujours bilingue ?

La nomination, auprès de la ministre de la Francophonie, du député Ted Menzies, qui ne parle pas le français, ravive la querelle linguistique

Un ballon d'essai de milieux conservateurs de l'Ouest désireux d'en finir avec le bilinguisme ? Juste un malentendu ? Ou une simple gaffe, fruit de l'inexpérience causée par douze ans d'opposition ? Au Canada, la nomination du député albertain Ted Menzies comme secrétaire parlementaire auprès de la ministre de la Coopération internationale, de la Francophonie et des Langues officielles, Josée Verner, a autorisé toutes les hypothèses. Comment a-t-on pu désigner à un tel poste ce jovial fermier de l'Ouest qui, de son propre aveu, « était un peu étonné » de sa promotion, compte tenu de sa méconnaissance notoire du français, qu'il affirme « comprendre assez bien lors d'une conversation », mais pas au point d'avoir « encore eu le courage de le parler » ? [...] Face à la polémique croissante, les services du nouveau Premier ministre ont rapidement tenté de dégonfler l'événement et précisé que Ted l'anglophone aurait pour responsabilité première d'épauler la ministre Verner au titre de la coopération internationale. (*L'Express*, 23 février 2006)

(5) La langue du commerce sur Internet : intervenir, mais différemment

À l'heure des inforoutes, le débat linguistique québécois a besoin d'une sérieuse mise à jour. [...] Pour ne pas être en reste, la ministre canadienne du Patrimoine nargue la ministre québécoise de la Culture et des Communications en affirmant le gouvernement québécois se mêle de ce qui ne le regarde pas, le dossier relevant de la juridiction du gouvernement fédéral... Pendant ce temps, la presse canadienne et étrangère (principalement anglophone) fait ses choux gras de nos légendaires querelles linguistiques. De la position traditionnelle d'Alliance-Québec à la position, pas plus originale, de groupes de pression supposés être plus au fait de l'univers des inforoutes, ce sont des points de vue souvent radicaux qui ont occupé les débats au cours des dernières semaines. [...] Le Québec doit trouver les moyens de promouvoir la richesse que représente sa distinction linguistique dans l'univers WWW nord-américain. Pour ce faire, la collaboration des entreprises est nécessaire parce que ce sont elles qui sont les principales responsables de la

création de sites WWW à l'heure actuelle. Les besoins des entreprises dans cette « francisation volontaire » sont bien réels, comme le démontre le cas de Micro-Bytes, l'entreprise de la région de Montréal qui a reçu l'avis de non-conformité à la Charte de la langue française qui a déclenché la polémique actuelle. (*Le Devoir*, 29 juillet 1997)

Ce rapport hiérarchique est inversé dans l'exemple 6, où le syntagme *la polémique linguistique québécoise* marque le conflit dans son étendue comme une tradition discursive « fondée » au 18^e siècle (avec comme synonyme *un vieux débat*), tandis que *querelle* se réfère ici à un événement particulier, « une querelle historique au Parlement » en 1910. Cet exemple permet de montrer une certaine ambiguïté dans l'emploi des termes dans la controverse séculaire autour de la langue française au Québec¹⁰ :

(6) LE TABLEAU DE LA DISCORDE

Les députés la regardent chaque fois qu'ils siègent dans le Salon bleu de l'Assemblée nationale. Mais savent-ils tous que cette toile contient des clés pour comprendre le débat politique le plus acrimonieux de l'histoire du Québec ? Suivez le guide.

La loi sur les écoles passerelles a ravivé un vieux débat cet automne au Québec : la protection du français.

Les députés de tous les partis en ont débattu passionnément une nuit durant, faisant écho à l'immense tableau historique qui trône au-dessus de leurs têtes dans le Salon bleu de l'Assemblée nationale. Le débat sur les langues, peint il y a près d'un siècle par l'artiste Charles Huot (1855–1930), illustre un épisode fondateur de la polémique linguistique québécoise. En 1793, une trentaine d'années après la Conquête, des élus se sont battus pour faire reconnaître le français dans le premier Parlement de la province du Bas-Canada. [...] Ce n'est qu'en 1910 que le gouvernement de Lomer Gouin a commandé la toile. La sauvegarde du français alimentait alors une querelle historique au Parlement : un jeune député nationaliste, Armand La Vergne, se démenait pour faire adopter un projet de loi obligeant les entreprises de services publics compagnies de transport, de télégraphe, de téléphone, d'électricité à fournir à leurs clients du Québec des documents bilingues, et non unilingues anglais. Il s'agissait de la première intervention législative de l'État québécois pour promouvoir le français. (*L'Actualité*, 1^{er} février 2011)

10 Nous renvoyons aussi à Wettengl (2017) qui donne un aperçu des grandes lignes de « la “discussion” autour de la langue française au Québec » pour conclure cependant qu'en « général, on parle du *débat* ou de la *discussion* autour du français québécois » (2017 : 9).

Enfin, l'exemple 7 relève l'emploi des deux termes comme synonymes absolus qui forment des locutions identiques sur le plan formel et sémantique, voire *polémique linguistique nationale* et *querelle linguistique nationale*.

(7) Belgique : la justice relance la polémique linguistique nationale

Un tribunal belge a rallumé les querelles linguistiques nationales en donnant raison mardi à un Flamand qui avait enfreint la loi pour protester contre certains droits spécifiques dont bénéficient les francophones en Flandre. (*AFP Infos Mondiales*, 20 mai 2008)

Nous renonçons ici à une analyse quantitative mesurant la fréquence réelle de l'éventail sémantique que l'emploi des termes dans la presse francophone peut révéler¹¹. Le caractère variable des termes *querelle* et *polémique* dans l'emploi courant n'a pas empêché leur succès dans l'évolution terminologique des sciences humaines, où ils ont déjà acquis une certaine valeur opérationnelle.

4 La valeur opérationnelle des notions de querelle et de polémique

La négociation publique des conflits d'idées, de positions, d'intérêts, etc. a fait l'objet de travaux de chercheurs qui s'intéressent à l'histoire des idées, des textes et des médias qui les diffusent, comme d'ailleurs de ceux qui s'intéressent à l'analyse du discours conflictuel dans une perspective plutôt synchronique. Dans les différentes approches, les notions de querelle et de polémique jouissent depuis au moins une vingtaine d'années d'une grande popularité. Il est toutefois intéressant que leur conceptualisation se soit produite dans des perspectives de recherche distinctes sans envisager de les intégrer dans une approche conjointe. Avant de proposer des paramètres pour arriver à une telle approche, il nous semble nécessaire de résumer l'emploi des deux notions dans différentes perspectives théoriques.

¹¹ Nous renvoyons pour d'autres exemples au mémoire de maîtrise de Vanessa Wettengl, soutenu en 2017 à l'Université d'Augsburg, et à l'article de la même auteure dans ce volume.

4.1 Le concept de querelle dans l'histoire littéraire et intellectuelle

En termes d'histoire intellectuelle et culturelle, l'utilisation du terme *querelle* est associée au fait que le débat public constitue un principe de base de la culture européenne jusqu'au Siècle des Lumières¹². Il est employé, depuis le 16^e siècle, par les participants des grandes controverses historiques eux-mêmes, par exemple dans la *Querela pacis* de 1516 chez Érasme de Rotterdam. Pour ce qui est de la controverse entre les partisans des auteurs anciens et des auteurs modernes, l'étiquette *Querelle des Anciens et des Modernes* s'établit dans la deuxième moitié du 17^e siècle¹³. Kuhnle (2005 : 511) renvoie à la publication d'un pamphlet intitulé *La Guerre des auteurs anciens et modernes* par Gabriel Guéret en 1671 comme inspiration.

L'application du terme français s'élargit grâce à la philologie médiévale et à son intérêt initial pour le contexte français et pour la *Querelle des femmes* (ou la *Querelle des sexes*), déclenchée par la réaction de Christine de Pizan au *Roman de la Rose* au 15^e siècle et étendue par la suite à l'Allemagne, à l'Italie et à l'Angleterre, pour être réanimée au Siècle des Lumières. Par conséquent, le terme *Querelle* (avec la majuscule) commence à être appliqué à d'autres controverses historiques d'ordre intellectuel et culturel pour entrer finalement dans la terminologie des études littéraires, historiques et culturelles (Bock et Zimmermann, 1997). L'étiquette *querelle* désigne par conséquent des controverses dont la complexité et la durée varient, comme la *Querelle des universaux* entre nominalistes et réalistes (14^e–15^e siècles), la *Querelle du Cid*, qui opposa en 1637 Pierre Corneille et ses partisans aux détracteurs de la pièce, ou encore la *Querelle des Bouffons* entre les partisans de la musique française et de la musique italienne (18^e siècle). En résumé, la catégorisation de *querelle* par la rhétorique ancienne et son emploi constant comme topos de l'histoire culturelle ont sans

12 À propos de la controverse verbale (« Streitgespräch »), Andreas Keller (2008) parle d'un schéma de base pour toute une époque qui va du Moyen Âge aux Lumières.

13 Cette dénomination entre définitivement dans la terminologie de l'historiographie de la littérature avec Rigault en 1856 seulement (voir Kuhnle, 2005 : 504). Comme controverse, la *Querelle des Anciens et des Modernes* tire toutefois son origine bien avant : Jauß (1970) la définit comme un topos littéraire forgé dans l'Antiquité et Curtius (1969) en parle comme d'un élément constant dans l'histoire littéraire.

aucun doute contribué au processus de terminologisation pour désigner des controverses publiques de dimensions spatio-temporelles différentes¹⁴.

4.2 La notion de polémique en analyse du discours

Dans la perspective des sciences du langage, les études qui s'intéressent à la controverse verbale débutent dans les années 1980 dans le cadre de l'analyse du discours. Il n'est pas étonnant que ces études qui se focalisent sur la synchronie ne recourent que rarement au terme *querelle* sans lui accorder la fonction de catégorie analytique¹⁵. C'est plutôt le terme *polémique* qui se place au centre des intérêts. L'intérêt de l'analyse de discours pour la polémique dérive d'un côté de la conception même du discours comme séries textuelles qui s'organisent, à un moment donné, autour de questions précises, et de l'autre côté de l'intérêt qui gouverne l'analyse de discours « d'appréhender le discours l'intrication d'un texte et d'un lieu social » (Maingueneau, 2005 : 66)¹⁶. Dans une des premières études linguistiques de la polémique, Kerbrat-Orecchioni relève ainsi trois aspects définitoires, à savoir qu'il s'agit d'un débat ou d'une discussion, que celle-ci se déroule essentiellement par écrit et qu'il s'agit d'un discours disqualifiant inscrit dans un contexte de violence et de passion (Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 12). Ce dernier aspect a été relativisé par les études successives, en particulier celles d'Amossy (2011, 2014), qui propose, dans son *Apologie de la polémique*, tout un éventail de paramètres qui lui donne une valeur opérationnelle effective : la polémique

14 Dans leur introduction à l'*Annuaire des études féminines* de 1997 intitulé *Querelles*, Gisela Bock et Margarete Zimmermann révèlent cette hétérogénéité par l'exemple de la *Querelle des femmes* dans leur proposition de définition : « Der Streitcharakter ist auf unterschiedlichen Ebenen manifest. Die Gesamt-Querelle wird wesentlich konstituiert durch die zahlreichen einzelnen Querelles » [Le caractère de controverse se manifeste à différents niveaux. La Querelle globale se compose de nombreuses Querelles particulières ; nous traduisons].

15 Ainsi, Amossy attribue à *querelle* une seule signification (« différend passionné des adversaires ») sans prendre en considération son emploi plutôt dominant (« controverse publique, lutte d'idées ») pour distinguer les deux termes de la manière suivante : « Il faut que la polémique porte sur un sujet d'intérêt public pour qu'elle ne soit pas une simple querelle, une dispute entre particuliers » (Amossy, 2014 : 48).

16 « L'intérêt qui gouverne l'analyse de discours, ce serait d'appréhender le discours comme intrication d'un texte et d'un lieu social, c'est-à-dire que son objet n'est ni l'organisation textuelle ni la situation de communication, mais ce qui les noue à travers un dispositif d'énonciation spécifique. Ce dispositif relève à la fois du verbal et de l'institutionnel : penser les lieux indépendamment des paroles qu'ils autorisent, ou penser les paroles indépendamment des lieux dont elles sont partie prenante, ce serait rester en deçà des exigences qui fondent l'analyse de discours » (Maingueneau, 2005 : 66).

traite de questions d'actualité et d'intérêt public ; elle développe et reproduit une rhétorique du dissensus et la tendance à la dichotomisation et disqualification de l'adversaire (Amossy, 2014 : 51–53)¹⁷. Autre aspect important, le rôle des médias dans la transmission de la polémique, mais aussi en tant que son initiateur (voir par exemple Amossy, 2011 ou encore Burger, Jacquin et Micheli, 2011), augmente sans aucun doute en pertinence avec l'arrivée des nouveaux médias. Par ailleurs, les études mentionnées rendent évidente la dimension idéologique inhérente à tout discours polémique du moment où la confrontation concerne toujours des idéologies (politiques ou encore linguistiques) qui tendent à légitimer un discours ou à le réfuter dans un contre-discours.

Maingueneau (1987) et plus tard Paveau (2006) se sont intéressés plus particulièrement au réseau textuel créé dans une polémique : « La polémique ne se donne pas pour première ; elle ne se légitime qu'en apparaissant comme la répétition d'une série d'autres qui définissent pour une formation discursive sa "mémoire polémique" propre » (Maingueneau, 1987 : 92). Cette idée d'une « mémoire polémique » est reprise par Paveau, qui choisit le terme de *querelle* pour évoquer la lignée dans laquelle se serait inscrite chaque polémique :

C'est d'abord la querelle elle-même qui constitue son propre horizon : le discours pose alors sa mémoire d'une manière réflexive et ce phénomène est important pour comprendre, dans la perspective d'une analyse du discours qui prend en compte la diachronie, comment les grandes formes de pensée (débat, controverses, polémiques, etc.) vivent à travers le temps (Paveau, 2006 : 207).

En résumant les recherches en analyse des discours et des interactions, Jaquin (2011) synthétise les critères tendanciellement admis comme définitoires de la polémique : verbalité et intertextualité ; incorporation et nomination ; polarisation, disqualification et conflictualité ; public et spectacularisation.

17 Citons encore Amossy qui, en 2008, définit *le polémique* (au masculin) en tant « qu'affrontement, opposition forte de discours sur une question, [qui] désigne aussi un ton et une manière de dire » (Amossy, 2008 : 94). L'idée d'un « registre polémique » se trouve déjà dans les nombreux travaux de Dominique Garand depuis ses « propositions méthodologiques pour l'étude du polémique » (Garand, 1998) jusqu'au collectif dédié à l'éthique des débats publics au Québec (Garand *et al.*, 2014) ou à son ambitieux projet, actuellement en cours, de répertorier les textes polémiques québécois de genres diversifiés (livres, articles, textes littéraires, etc.) de la Conquête à aujourd'hui : <http://www.crilc.q.org/projet/repertoire-des-textes-polemiques-au-quebec>.

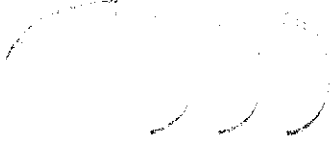
5 En conclusion : une approche conjointe de l'emploi de querelle et polémique

Jusqu'à présent, la valeur différentielle des concepts de polémique et de querelle n'a pas été prise en considération. Pour une analyse du discours conflictuel qui s'intéresse au processus d'élaboration d'une polémique et à l'interaction des participants, ou encore à la polémique comme modalité argumentative et comme registre discursif, l'encadrement des traditions discursives caractérisant la situation conflictuelle s'avère d'un intérêt secondaire. Il serait toutefois possible d'élargir notre perspective sur la confrontation verbale par l'ajout d'une dimension diachronique. Ceci pourrait advenir en mettant systématiquement le discours polarisé à propos d'une question donnée en rapport avec la mémoire culturelle et les traditions discursives de la situation conflictuelle au sein d'une communauté linguistique¹⁸.

Comme le démontre déjà l'usage, les notions de polémique et de querelle permettraient en effet de saisir des dimensions hiérarchiques dans le contexte spatio-temporel des discours. Tout en possédant des traits définitoires communs, ces concepts pourraient être distingués à l'aide de critères distinctifs qui nous semblent opératoires dans le cadre d'une analyse pluridimensionnelle de la confrontation verbale, comme nous le proposons au tableau 2.

18 Cette perspective conjointe a été appliquée avec succès dans deux mémoires de maîtrise, soutenus respectivement en 2017 et 2018. Vanessa Wettengl (2017) place la polémique autour de la langue du film *Mommy* de Xavier Dolan comme controverse particulière dans la *Querelle linguistique au Québec*, caractérisée comme conflit global avec toutes les caractéristiques mentionnées ci-dessus (voir aussi son article dans ce volume). Dans *La polemica intorno alla "Lettera dei 600 professori" di primavera 2017 nella stampa italiana e nella rete*, Chiara Mirijello (2018) a effectué l'analyse d'une polémique déclenchée en 2017 par la publication d'une lettre de 600 professeurs qui dénoncent le niveau linguistique jugé lamentable des jeunes Italiens. Il s'agit d'une polémique qui a à nouveau réanimé la *Questione della lingua* italienne pour l'amener dans une nouvelle phase.

Tableau 2. *Querelle et polémique* dans une approche pluridimensionnelle de la confrontation verbale

‘POLEMIQUE’ ET ‘QUERELLE’ - CATEGORIES ANALYTIQUES COMPLEMENTAIRES		
<p style="text-align: center;">POLEMIQUE</p>	<p style="text-align: center;">TRAITS COMMUNS</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Situation de confrontation de positions antagonistes <input checked="" type="checkbox"/> Dichotomisation des opinions (généralement sans arriver à un accord) <input checked="" type="checkbox"/> Statut d'intérêt public <input checked="" type="checkbox"/> Dimension idéologique <input checked="" type="checkbox"/> Espace public <input checked="" type="checkbox"/> Intensité, passion <input checked="" type="checkbox"/> Intertextualité particulièrement prononcée 	<p style="text-align: center;">QUERELLE</p>
<p style="text-align: center;">TRAITS DISTINCTIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Composante d'une Q. (durée limitée) • S'inscrit en synchronie • Revitalise la mémoire de la Q. • Forme une des phases chaudes de la Q. • Déclenchée à la suite d'une déclaration publique (publication d'une écrit, etc.) • Utilise éléments du réquisitoire de la Querelle correspondante • Regarde question/cas précis(e) de grande actualité • Couvre un seul événement médiatique 		<p style="text-align: center;">TRAITS DISTINCTIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tradition discursive de durée illimitée • S'inscrit en diachronie • Horizon mémoriel du discours • Revitalisation dans des phases «chaudes» • Déclenchée par un conflit dans l'histoire qui produit série de polémiques • Réquisitoire (série d'éléments régulièrement reproduits) • Traite d'une question plus globale • Intègre plusieurs événements médiatiques

Références

- Amossy, Ruth (2014), *Apologie de la polémique*, Paris, Presses universitaires de France.
- Amossy, Ruth (2011), « La coexistence dans le dissensus », *Semen*, n° 31, p. 25–42.
- Amossy, Ruth (2008), « Modalités argumentatives et registres discursifs : le cas du polémique », dans Lucile Gaudin-Bordes et Geneviève Salvan (dir.), *Les registres. Enjeux stylistiques et visées pragmatiques*, Louvain-La-Neuve, Bruylant-Academia, p. 93–108.
- Bock, Gisela et Margarete Zimmermann (1997), « Die “Querelle des femmes” in Europa. Eine begriffs- und forschungsgeschichtliche Einführung », dans Gisela Bock et Margarete Zimmermann (dir.), *Querelles – Jahrbuch für Frauenforschung 1997. Die europäische Querelle des Femmes. Geschlechterdebatten seit dem 15. Jahrhundert*, Stuttgart, Metzler, p. 9–38.
- Burger, Marcel, Jérôme Jacquin et Raphaël Micheli (dir.) (2011), *La parole politique en confrontation dans les médias*, Bruxelles, DeBoeck.
- Charaudeau, Patrick (2017), *Le débat public. Entre controverse et polémique. Enjeu de vérité, enjeu de pouvoir*, Limoges, Lambert-Lucas.
- Curtius, Ernst Robert (1969), *Europäische Literatur und lateinisches Mittelalter*, Berne/Munich, Francke.
- DAF 1694 = *Dictionnaire de l'Académie française* (1694), 1^{re} édition, disponible sur <<http://artfl.atilf.fr/dictionnaires/ACADEMIE/PREMIERE/premiere.fr.html>>. [Page consultée le 2 avril 2019.]
- DAF 1762 = *Dictionnaire de l'Académie française* (1762), 4^e édition, disponible sur <<http://artfl.atilf.fr/dictionnaires/ACADEMIE/QUATRIEME/quatrieme.fr.html>>. [Page consultée le 2 avril 2019.]
- DAF 1992 = *Dictionnaire de l'Académie française* (1992), 9^e édition, disponible sur <<http://www.academie-francaise.fr/le-dictionnaire/la-9e-edition>>. [Page consultée le 2 avril 2019.]
- DCLF 2005 = *Dictionnaire Culturel en langue française*, sous la direction d'Alain Rey, Paris, Le Robert.
- Ducos, Michèle (2006), « *Qverela* : la plainte en justice », dans Jean-Paul Brachet et Claude Moussy (dir.), *Latin et langues techniques*, Paris, Presses universitaires Paris-Sorbonne, p. 263–276.
- Ducos, Michèle (1997–1998), « La formation du lexique juridique latin : des pontifes aux prudents », *Voces*, vol. 8–9, p. 155–170.
- Encyclopédie = *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres*, 1751–1765, disponible sur <<http://encyclopedie.uchicago.edu/>>. [Page consultée le 2 avril 2019.]

- Garand, Dominique (1998), « Propositions méthodologiques pour l'étude du polémique », dans Annette Hayward et Dominique Garand (dir.), *États du polémique*, Québec, Nota Bene, p. 211–268.
- Garand, Dominique, Philippe Archambault et Laurence Daigneault-Desrosiers (2014), *Un Québec polémique. Éthique de la discussion dans les débats publics*, Montréal, Hurtubise.
- Guéret, Gabriel (1671), *La Guerre des auteurs anciens et modernes*, Paris, Théodore Girard.
- Jacquin, Jérôme (2011), « Le/la polémique : une catégorie opératoire pour une analyse discursive et interactionnelle des débats publics ? », *Semen*, n° 31, p. 43–60.
- Jauß, Hans Robert (1970), *Literaturgeschichte als Provokation*, Francfort, Suhrkamp.
- Keller, Andreas (2008), *Frühe Neuzeit. Das rhetorische Zeitalter*, Berlin, Akademie-Verlag.
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine (1980), « La polémique et ses définitions », dans Catherine Kerbrat-Orecchioni (dir.), *Le discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 3–40.
- Kuhnle, Till R. (2005), « Querelles », dans Gert Ueding (dir.), *Historisches Wörterbuch der Rhetorik*, vol. 7, Tübingen, Max Niemeyer, p. 503–523.
- Lakoff, George et Mark Johnson (1986), *Les métaphores dans la vie quotidienne*, Paris, Éditions de Minuit. [Titre original : *Metaphors we live by*, Chicago/Londres, University of Chicago Press, 1980. Traduit de l'anglais par Michel de Fornel.]
- Lakoff, George et Mark Johnson (1980), *Metaphors we live by*, Chicago/Londres, University of Chicago Press.
- Maingueneau, Dominique (2005), « L'analyse du discours et ses frontières », *Marges linguistiques*, n° 9, p. 64–75.
- Maingueneau, Dominique (1987), *Nouvelles tendances en analyse du discours*, Paris, Hachette.
- Mirijello, Chiara (2018), *La polemica intorno alla "Lettera dei 600 professori" di primavera 2017 nella stampa italiana e nella rete*, mémoire de maîtrise, Augsburg, Université d'Augsbourg.
- Nicot, Jean (1606), *Thresor de la langue francoyse, tant ancienne que moderne*, Paris, David Douceur, disponible sur <<http://artfl.atilf.fr/dictionnaires/TLF-NICOT/>>. [Page consultée le 2 avril 2019.]
- Paveau, Anne-Marie (2006), *Les prédiscours. Sens, mémoire, cognition*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle.

- Rigault, Hippolyte (1856), *Histoire de la Querelle des Anciens et des Modernes*, Paris, Hachette et Cie.
- Schwarze, Sabine (2017), « Introduzione al numero *Dalla rivista letteraria del Settecento al blog nel quotidiano online: questioni intorno alla lingua (italiana) negli articoli d'autore e nelle cronache linguistiche* », *Circula : revue d'idéologies linguistiques*, n° 5, p. 1–5.
- TLFi = Trésor de la langue française informatisé, disponible sur <<http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>>. [Page consultée le 2 avril 2019.]
- Vossius, Gerhard Johannes (2013) [1605], *Institutiones III*, 17, « Le discours de reproches », 18, « Le discours de condamnation sans appel », *Exercices de rhétorique*, n° 2, disponible sur <<https://journals.openedition.org/rhetorique/187>>. [Page consultée le 2 avril 2019.]
- Wettengl, Vanessa (2017), *Mommy de Xavier Dolan – Une analyse argumentative et sociodiscursive d'une polémique prototypique de la Querelle linguistique au Québec*, mémoire de maîtrise, Augsburg, Université d'Augsbourg.